

## Convention de prêt de matériel

### Entre les soussignés :

#### **Association des Grenadières du Haut-Forez**

Mairie de Cervières

42440 Cervières

N°Siret : 751 082 074 00012\*

Ci-après dénommée « **l'emprunteur** » d'une part

ET

#### **Loire Forez agglomération**

17 boulevard de la Préfecture - BP 30211

42605 Montbrison Cedex

N° Siret : 200 065 886 000 18

Représentée par Madame CHOUVIER Evelyne, Vice-Présidente en charge de la culture, habilitée aux présentes par la délibération n°02 du 12 juillet 2022 du conseil communautaire et suivant l'arrêté de délégation n°ARR000441,

Ci-après dénommée « **le prêteur** » d'autre part

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Objet de la mise a disposition**

---

#### **Article 1<sup>er</sup> – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de prêt de certaines pièces de collection et autre matériel propriétés de la Maison des Grenadières dans le cadre du salon « Talents, la broderie d'art nous fait rêver » qui se déroulera les 25 et 26 mars à Illkirch.

Dans le cadre de l'action menée par l'emprunteur, Loire Forez agglomération apporte son soutien en prêtant le matériel ci-après désigné, destiné à être exposé :

- 4 panneaux de communication : 3 petits et un grand
- Macaron de la marine brodé cannetille argent
- Grenade cannetille or 17,5cm X 9cm
- Grand logo Bauhaus brodé
- Petit logo Bauhaus brodé

### **Article 2 – Durée du prêt**

---

#### **Prêt du matériel**

Loire Forez agglomération met à la disposition de l'utilisateur le matériel désigné ci-dessus pour la période suivante :

Dates : **Du 20 mars 2023 au 28 mars 2023**

L'utilisateur ne pourra utiliser le matériel que conformément à son objet.

Personnes à contacter :

**Frédérique Seret**

[asso.grenadieres@gmail.com](mailto:asso.grenadieres@gmail.com)

06 60 57 59 87

**Anastasia Sanchez**

[anastasiasanchez@loireforez.fr](mailto:anastasiasanchez@loireforez.fr)

07 71 35 61 55

### **Article 3 – Conditions techniques**

---

Le matériel prêté devra être restitué en intégralité et en bon état et ne pourra être utilisé à d'autres fins que celles mentionnées à l'article 1. **Frédérique Seret ou un membre de l'association des Grenadières du Haut-Forez se chargera de récupérer et restituer l'intégralité des œuvres à la Maison des Grenadières dûment préparées et emballées par les équipes du musée aux dates indiquées à l'article 2.**

L'association des Grenadières du Haut-Forez s'engage à exposer et protéger les pièces dans les meilleures conditions toute la durée du salon.

### **Article 4 – Incessibilité des droits**

Le présent contrat étant conclu *intuitu personae*, l'utilisateur ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit, ni sous-louer le matériel prêté.

### **Article 5 – Conditions de prêt**

---

Le prêt est effectué à titre gracieux pour la durée précisée à l'article 2.

### **Article 6 – Responsabilité de l'utilisateur**

---

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel. Toute dégradation du matériel provenant d'une négligence grave ou d'un défaut d'entretien devra faire l'objet d'une remise en l'état aux frais de l'utilisateur.

### **Article 7 – Assurances**

---

L'utilisateur assure le matériel sur toute la période de prêt pour un montant total **d'assurance de 2000 euros.**

### **Article 8- Résiliation du contrat**

---

Le contrat pourra être résilié :

- À tout moment, par Loire-Forez agglomération pour non-respect des obligations contractuelles ou pour motif d'intérêt général
- A l'issue d'un préavis de 15 jours, par l'utilisateur, lequel devra être déposé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

### **Article 9 – Compétences juridiques**

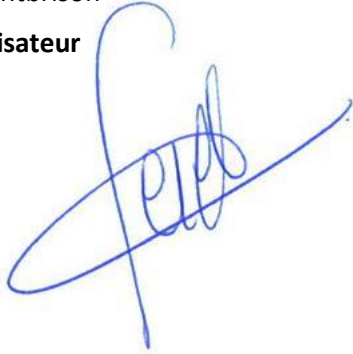
---

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, mais seulement après épuisement des voies recours amiables

Fait le 10 mars 2023

A Montbrison

**L'utilisateur**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait le ..../..../21

A Montbrison

**L'organisateur**